DÉPARTEMENT DU GARD

UZÈS
Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2025

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	16	22

Date convocation 08/10/2025
Date d'affichage 08/10/2025
N° Délibération 2025-05-11
Secrétaire Séance Sandra ROLLET

L'An **Deux Mille Vingt Cinq, le 14 octobre à 18 heures**, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présent(e)(s) : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Delphine DEJEAN.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : M. Thierry de SEGUINS COHORN pouvoir à M. Julien HURARD, M. Gérard BONNEAU pouvoir à Mme Fanny CABOT, Mme Laurence JACQUEMART pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON, M. Jérôme AUJOULAT pouvoir à M. Guy ATTIGUI, Mme Séverine PEUCHERET pouvoir à M. Bernard POISSONNIER, M. Romain BETIRAC pouvoir à M. Fabrice VERDIER.

Absent(e)(s) non représenté(e)(s) : Mme Anne-Sophie LAUTHIER, Mme Hélène GILET, Mme Amandine BRUNEL, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Alexandra PRESBITERO, M. Grégoire HADJOPOULOS.

Objet : Tarifs communaux 2025 - Modification section 20

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, portant délégation au Maire pour fixer les tarifs communaux ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2018, relative à la fixation des tarifs communaux sur la vente de monuments (caveaux, tombeau, chapelle au cimetière) ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2022, relative à la fixation de divers tarifs communaux ;
Vu la décision Fin-2025-5 du 12 juin 2025 actualisant divers tarifs communaux ;
Vu la décision Fin-2025-12 du 30 juillet 2025 sur le rajout de tarifs pour la mise à disposition des box à vélos ;
Vu la délibération dans l'actuelle séance sur la modification de la tarification de la PAC (participation à l'assainissement collectif) ;

Considérant la nécessité de modifier certains tarifs communaux notamment sur ses branchements AEP ;
Considérant la nécessité de regrouper l'ensemble des tarifs communaux au sein d'un même document ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- Approuve les modifications apportées aux tarifs communaux sur sa section XX (Forfaits travaux branchements) en annexe.

Le secrétaire de séance,
Sandra ROLLET

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

MAIRIE D'UZÈS (Gard)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le : 22/10/25
et publication sur le site de la ville le : 22/10/25

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213003346-20251014-DCM_2025_05